

FAO LIBRARY FICHE AN: 24447

RAPPORT DE LA

Tenue à Canberra, Australie
20-28 septembre 1973

**NEUVIÈME SESSION DE
LA COMMISSION DES FORÊTS
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

R A P P O R T

de la

NEUVIEME SESSION

de la

COMMISSION DES FORETS POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

tenue à Canberra, Australie
20-28 septembre 1973

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 1973

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Conclusions et recommandations:	
A. Adressées aux Etats Membres	v
B. Adressées à la FAO	iv
Introduction	1
Adoption de l'Ordre du jour	2
Election du Bureau	2
La situation de la foresterie dans la région de l'Asie et du Pacifique, 1969-73	2
Progrès du remaniement des politiques forestières nationales:	3
(a) Méthodes d'élaboration des politiques forestières	3
(b) Etude sur la production, la consommation et le commerce du bois dans la région de l'Asie et du Pacifique	4
(c) Questions d'environnement - leurs incidences sur la politique et l'aménagement forestiers	4
(d) Contrats d'exploitation dans les forêts domaniales	6
(e) Education et formation	6
Assistance au développement forestier dans la région: aide multilatérale et aide bilatérale	7
Utilisation des essences secondaires des forêts tropicales	8
Aménagement de la faune et parcs nationaux	9
Exploitation et transport forestiers et conditions socio-économiques dans la région	11
Examen des activités des organes subsidiaires:	
(a) Comité des techniques de travail en forêt et de la formation des ouvriers forestiers	12
(b) Comité de la recherche sur les produits forestiers	12
Date et lieu de la prochaine réunion	12
Questions diverses	12

	<u>Page</u>
<u>Annexe 1</u> : Liste des participants	13
<u>Annexe 2</u> : Ordre du jour	21
<u>Annexe 3</u> : Liste des documents	23
<u>Annexe 4</u> : Discours d'ouverture de M. le Sénateur K.S. Wriedt, Ministre de l'Industrie Primaire en Australie	25
<u>Annexe 5</u> : Discours d'ouverture de M. Soesilo H. Prakoso, Représentant régional adjoint de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient	29
<u>Annexe 6</u> : Discours d'ouverture de M. B.K. Steenberg, Sous-Directeur Général, Département des Forêts de la FAO	33

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Adressées aux Etats Membres

Questions d'environnement

1. La Commission recommande que les Gouvernements exigent des industries forestières qu'elles incorporent dans la construction et le fonctionnement de leurs usines des dispositifs efficaces de lutte contre la pollution. (para.33)
2. La Commission est d'avis que les services forestiers des Etats membres devraient se montrer plus énergiques dans l'éducation du public, afin de le mieux informer du rôle important que joue la foresterie dans la protection de l'environnement. En outre, elle invite instamment les Etats membres à adopter des programmes d'aménagement et d'inspection permettant de limiter les opérations d'exploitation forestière invisibles. (para.36)

Education et formation forestières

3. La Commission recommande que soit resserrée la coopération entre les administrations forestières et d'autres organes gouvernementaux, comme les services de vulgarisation agricole, pour mettre en oeuvre les programmes d'information du public, notamment ceux destinés à la population rurale. (para.45)

Aménagement de la faune et parcs nationaux

4. Il est recommandé aux Etats membres de revoir leur législation nationale, pour déterminer s'il convient de la remanier ou de la compléter en vue de leur adhésion à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. (para.65)
5. La Commission recommande aux Etats membres de veiller à ce que l'introduction d'espèces ne soit en aucun cas entreprise avant d'avoir procédé à une analyse détaillée de ses conséquences. (para.68)
6. La Commission recommande que les Etats membres collationnent toutes les informations de base disponibles sur leur faune, afin que la FAO puisse préparer, en consultation avec eux, un examen analytique de la situation dans la région. (para.70)
7. La Commission invite instamment les Etats membres à seconder la FAO dans ses efforts pour évaluer les besoins de la région en matière d'enseignement et d'information, en lui fournissant les renseignements demandés. Un conséquence général s'est dégagé des débats, selon lequel il faut avant tout assurer une formation de niveau élémentaire à l'aménagement de la faune. (para.71)
8. Il est recommandé aux Etats membres de revoir les projets en cours ou nouveaux pour déterminer s'il serait possible de recueillir, tout en se livrant aux autres activités dans le cadre de ces projets, les données de base nécessaires à l'aménagement de la faune. (para.72)

B. Adressées à la FAO

Questions d'environnement

1. La Commission demande au Secrétariat de prendre des dispositions pour établir un groupe consultatif chargé de faciliter l'échange et l'analyse d'informations touchant les aspects forestiers des problèmes en matière de bassins versants, ainsi que la présentation d'un rapport complet à sa 10^{ème} session. (para.29)
2. La Commission demande à la FAO de préparer et de distribuer des directives, sous forme éventuellement d'une liste-témoin, énumérant les incidences, sur le plan de l'environnement, dont il convient de tenir compte pour établir des industries forestières; et de soutenir activement le Programme des Nations Unies pour l'Environnement dans ses activités touchant le secteur de la foresterie, des industries forestières et de la faune. (para.33)

Contrats d'exploitation dans les forêts domaniales

3. La Commission invite instamment le Secrétariat à développer les chapitres du Manuel sur les contrats d'exploitation forestière sur domaine public relatifs aux répercussions qu'a l'exploitation des forêts sur l'environnement, ou à formuler des directives supplémentaires permettant d'incorporer dans les contrats des principes en matière d'environnement. (para.38)

Éducation et formation forestières

4. La Commission recommande que la FAO détermine l'intérêt que pourrait susciter la possibilité, pour les institutions d'enseignement forestier, d'échanger du personnel; et qu'une étude soit menée pour décider s'il est nécessaire de créer, dans la région, un centre de promotion de l'enseignement forestier. (para.43)
5. La Commission demande à la FAO de prêter de toute urgence son attention à ce problème, afin de compléter des programmes d'enseignement ou d'incorporer dans les programmes existants une formation appropriée aux industries primaires de transportation du bois. (para.47)

Aménagement de la faune et parcs nationaux

6. La Commission demande à la FAO d'aider les Etats membres à dresser les listes d'espèces menacées d'extinction, au niveau national, qui doivent figurer en Annexe III à la Convention sur le commercial international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. (para.65)
7. La Commission recommande que la FAO: mette au point, en coopération avec les Etats membres, un système quelconque d'échange d'informations par voie postale; prépare un examen analytique de la situation dans la région; et prévoie au plus tôt une réunion régionale sur la faune - qui pourra prendre la forme d'un séminaire ou d'un colloque à l'occasion de la 10^{ème} session de la Commission - au cours de laquelle on pourra examiner dans le détail la faune de la région et ses possibilités de mise en valeur. (para.70)

Exploitation et transport forestiers

8. Il est recommandé à la FAO d'inviter les pays en mesure de le faire à désigner du personnel expérimenté de haut niveau qui pourrait être mis, sur demande et gratuitement, à la disposition des pays en développement et de la FAO pour les aider à élaborer des normes d'opération acceptables. (para.79)
9. La Commission recommande à la FAO, compte tenu de ce que certaines conditions préalables au bon fonctionnement du Comité des techniques de travail en forêt et de la formation des ouvriers forestiers ne peuvent être actuellement remplies, de prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin aux activités de ce dernier. (para.82)

10. La Commission demande que la FAO, par l'intermédiaire éventuellement de son Bureau régional de Bangkok, serve de centre pour l'échange d'informations techniques sur les recherches entreprises et l'expérience acquise dans la région en matière d'exploitation et de transport forestiers.

Recherche sur les produits forestiers

11. La Commission recommande que soit inclus à l'ordre du jour de sa dixième session un point couvrant les incidences des progrès récents de la recherche sur les politiques et l'aménagement.

RAPPORT

I. INTRODUCTION

1. La Neuvième Session de la Commission des Forêts pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, s'est tenue à Canberra (Australie), du 20 au 28 Septembre 1973, sur l'aimable invitation du Gouvernement de l'Australie.
2. Y ont participé cinquante-six délégués de 12 Etats membres: Australie, Corée, Etats-Unies, France, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines et Thaïlande. Y assistaient également des observateurs du Canada et de la Finlande, ainsi que des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, et du Comité consultatif de l'enseignement forestier. La liste des participants figure en Annexe 1.
3. Le Président par interim, M. Sohn Soo Ik, a, de la part des délégués, remercié le Gouvernement australien d'avoir si généreusement accueilli la neuvième session de la Commission, puis a présenté le Sénateur K.S. Wriedt, Ministre d'Etat pour l'industrie primaire, qui a ouvert la session.
4. Après avoir souhaité aux délégués la bienvenue en Australie et dans la capitale nationale, le Sénateur Wriedt a insisté sur l'utilité de la coopération régionale, faisant ressortir que les débats de cette session doivent être francs, ouverts et constructifs, si l'on veut tirer pleinement parti des travaux de la Commission. Le texte du discours du Sénateur Wriedt figure in extenso en Annexe 4 au présent rapport.
5. Au nom du Directeur-Général de la FAO, M. S. Prakoso, représentant régional adjoint de la FAO, a remercié le Gouvernement australien pour son hospitalité et l'excellence des dispositions prises en vue du déroulement de la session. Il a ensuite esquissé l'évolution de l'actuelle crise alimentaire mondiale et dégagé les incidences qu'a sur la foresterie la situation agricole dans les pays en développement de la région. De l'avis de M. Prakoso, la foresterie doit assumer le rôle de chef de file dans le développement rural. Le texte du discours de M. Prakoso figure in extenso en Annexe 5 au présent rapport.
6. En souhaitant également la bienvenue aux participants, M. F. Bauman, représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement en Australie et Nouvelle-Zélande, a décrit brièvement le rôle et l'avenir du Programme dans la région, en fonction notamment des développements politiques actuels, et il a souligné le rôle que peut jouer la Commission pour faciliter le progrès économique de ses Etats membres en développement.
7. Enfin, M. B.K. Steenberg, Sous-directeur général du Département des forêts de la FAO, a exprimé la gratitude du Département pour l'accueil réservé par le Gouvernement australien à cette session, remerciant ce dernier du soutien constant apporté à la FAO dans ses activités. Il a fait remarquer l'importance que revêtent les Commissions régionales des forêts pour maintenir la liaison entre d'une part, le Département des forêts et son programme, et d'autre part, les Services forestiers et leurs problèmes. Les difficultés financières

auxquelles se heurtent toutes les institutions des Nations Unies ont contraint la FAO à revoir ses priorités; c'est ainsi que le Département des forêts s'attachera désormais à deux principaux domaines d'intérêt, à savoir l'avenir de la forêt tropicale et la contribution du secteur forestier au Programme des Nations Unies en matière d'environnement. Le texte du discours de M. Steenberg figure in extenso en Annexe 6 au présent rapport.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. L'ordre du jour provisoire, préparé par le Secrétariat à la lumière des suggestions avancées par les Etats membres, est adopté (voir Annexe 2). On trouvera à l'Annexe 3 la liste des documents de base soumis à l'examen des délégués.

III. ELECTION DU BUREAU

9. A l'unanimité la Commission a élu son Bureau, dont le mandat expirera au début de sa 10ème session, et qui comprend les membres suivants:

Président	:	D.A.N. Cromer (Australie)
1er Vice-Président	:	M. Soedjarwo (Indonésie)
2ème Vice-Président	:	Haji Ismail bin Haji Ali (Malaisie)
3ème Vice-Président	:	A.P. Thomson (Nouvelle-Zélande)

M. K. Lahiri (Inde) a été nommé Rapporteur pour la Session.

IV. LA SITUATION DE LA FORESTERIE DANS LA REGION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE 1969-73

10. La Commission a examiné le résumé (Document FO:APFC/73/2) fait par le Secrétariat des rapports nationaux d'activité reçus avant la Session. L'attention a porté sur les points suivants:

- (1) intensification des activités de formulation de politiques et plans forestiers;
- (2) intérêt croissant à l'égard des questions d'environnement;
- (3) nécessité de pallier la pénurie de personnel compétent.

11. En Inde, en Australie et en Nouvelle-Zélande, la formulation des politiques et plans forestiers s'effectue avec l'aide des offices ou des conseils forestiers nationaux au niveau ministériel. D'autres pays fédéraux suivent ces mêmes principes, alors qu'au Pakistan, les politiques forestières sont formulées par les gouvernements des divers Etats.

12. Les rapports nationaux ont mis en lumière une vaste gamme de problèmes de l'environnement, chaque pays insistant sur certains aspects particuliers. L'agriculture itinérante continue de préoccuper gravement la plupart des pays, dont l'Inde, la Corée, le Laos, et la Thaïlande. Aux Philippines, une nouvelle politique, à savoir le système d'aménagement "Kaingin", a été adoptée en matière d'agro-foresterie, pour aborder de façon plus réaliste la lutte contre la destruction des forêts par l'agriculture itinérante. Dans les pays possédant des industries du bois hautement perfectionnés, la pollution de l'environnement est l'objet d'une attention croissante. Les forêts étant sans cesse plus sollicitées aux fins de loisirs, la foresterie de production en pâtit bien souvent.

13. Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans l'établissement d'installations de formation forestière, avec l'aide, parfois, de la FAO/PNUD. La formation au niveau supérieur est assurée par des universités et, dans certains cas, par l'intermédiaire d'instituts de formation "en service". D'une manière générale, les établissements de formation s'occupent aussi de recherche forestière.

14. Le rythme accéléré du développement forestier fait peser de lourdes pressions sur les instituts de formation. Dans certains cas, l'apport d'ouvriers professionnellement formés est insuffisant et il faut donc augmenter les installations de formation à ce niveau.

15. Le commerce des produits forestiers, sous toutes leurs formes, a considérablement progressé dans toute la région. Le bois entrant dans ces échanges provient tantôt de terres forestières que l'on déboise en vue d'autres utilisations, tantôt de la production de domaines forestiers permanents. On ne dispose pas de chiffres exacts permettant d'identifier la source de production (peuplements soumis au déboisement ou forêts aménagées).

16. Le contrôle de la faune ne relevant pas toujours des autorités nationales forestières, cet aspect n'a pas été couvert dans les rapports nationaux pertinents. La Commission demande qu'à l'avenir des informations sur la faune et tous autres domaines qui ne sont pas du ressort des autorités forestières, soient obtenues auprès des services compétents et incorporées dans les rapports nationaux.

17. Récapitulant la présentation des rapports nationaux, le Directeur de la coordination et des opérations du Programme du Département des Forêts, a fait remarquer que, dans la région, les richesses forestières s'épuisent à un rythme alarmant, sous l'effet de l'empiètement de l'agriculture et de l'agriculture itinérante ou d'une exploitation anarchique. Des centaines de millions d'agriculteurs modestes et marginaux, ainsi que les populations tribales, sont restées à l'écart de la révolution verte et nombre de services forestiers s'occupent de toute évidence à rechercher les possibilités d'emploi que peut, plus que par le passé, offrir le secteur forestier.

V. PROGRES DU REMANIEMENT DES POLITIQUES FORESTIERES NATIONALES

18. Etant donné la nécessité pour les politiques forestières de s'adapter à l'évolution des circonstances, la Commission reconnaît l'utilité d'échanger les expériences acquises tant en ce qui concerne les facteurs liés à la formulation des politiques que les méthodes adoptées pour le remaniement de ces dernières. La redéfinition des politiques forestières embrassant une vaste gamme d'aspects, la Commission a examiné la question dans le cadre d'une série de sous-rubriques traitant de la méthodologie, des tendances de la demande et de l'offre, des facteurs de l'environnement, des procédures de vente du bois, ainsi que de l'enseignement et de la formation.

(a) Méthodes d'élaboration des politiques forestières

19. Depuis la 8ème session de la Commission, plusieurs pays de la région ont acquis une vaste expérience de la mise au point et de la redéfinition de leurs politiques forestières. La Commission a entendu les exposés de trois de ces pays, donnant les grandes lignes des approches et méthodes qu'ils ont adoptées pour faire face à leur situation respective.

20. Des monographies ont été présentées par l'Australie sur le cadre et les préparatifs de sa Conférence pour le développement de la foresterie et des industries du bois, qui se tiendra au début de 1974; par la Nouvelle-Zélande sur l'organisation de sa Conférence sur le développement forestier, tenue en 1969, et sur la suite qui y a été donnée; par la Malaisie, à propos notamment de la méthode de simulation par ordinateur qu'elle a mise au point au titre du projet PNUD/FAO de développement de la foresterie et des industries forestières. Ces monographies et les débats qui ont suivi illustrent un certain nombre de considérations dont on doit tenir compte pour formuler des politiques efficaces compatibles avec les besoins et les pressions suscités par la situation actuelle et à venir.

21. Les méthodes adoptées par l'Inde et la Thaïlande pour procéder à la révision et à la reformulation des politiques forestières ont été également exposés à la Commission, qui a pu de nouveau constater ainsi à quel point ces méthodes sont influencées par les conditions locales.

22. La Commission convient de l'utilité de faire intervenir tous les intérêts associés à cette planification du développement du secteur forestier, ou affectés par elle, à toutes les étapes de la formulation des politiques. Elle se rend compte que la façon et la mesure

dans lesquelles on pourra parvenir à cette fin varieront d'un pays à l'autre et dépendront largement de la situation de chacun des pays, ainsi que du volume, de l'éventail et de la qualité des informations disponibles. Les enseignements à tirer de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde et de la Thaïlande, aux diverses phases d'analyse, de décision et d'application, sont valables pour tous les pays. La Commission est d'avis que les Conférences sur le développement forestier constituent un excellent moyen de s'assurer que tous ceux qui sont directement ou indirectement intéressés ou touchés par le secteur de la foresterie et des industries forestières participent à la formulation des politiques forestières nationales ainsi qu'à leur application. Elle estime également que la méthode malaisienne du modèle de simulation pour le secteur forestier, en permettant une évaluation rapide et complète des incidences des diverses stratégies et de l'évolution des conditions, se prête à des applications beaucoup plus larges et elle la recommande par conséquent à l'attention des Etats membres. Bien que consciente des limitations de ce premier modèle, la Commission exhorte la FAO à étoffer son aide aux Etats membres pour élaborer ou adapter de nouvelles méthodes de ce genre.

(b) Etude sur la production, la consommation et le commerce du bois dans la région de l'Asie et du Pacifique

23. La Commission a examiné les progrès réalisés dans la révision de ces études pour la région, en étayant ses débats sur le document du Secrétariat FO:APFC/73/5. Ce document présente, sur la base des résultats obtenus à ce jour, les analyses de la demande de produits forestiers ainsi que de la situation actuelle des ressources forestières de la région et de leur évolution estimée en termes de bilan régional du bois, compte tenu de la croissance démographique, économique et industrielle, ainsi que des facteurs d'environnement.

24. La Commission s'est félicitée de cette étude et a tenu compte du caractère conditionnel et provisoire de l'analyse. Tout en reconnaissant qu'une étude au niveau régional fournit un cadre aux politiques nationales, la Commission a souligné qu'elle ne saurait pas remplacer les études nationales et elle a instamment invité les Etats membres à consolider la base de leurs données, à corriger, le cas échéant, les informations fondamentales et à formuler des commentaires sur les hypothèses et indications préliminaires de l'étude. La Commission a noté en outre qu'il reste encore à procéder à des analyses détaillées des incidences commerciales, des sources de production et des valeurs de l'environnement, bien que l'on ait déjà tenu compte des besoins en matière d'environnement dans les estimations de l'offre.

25. La Commission est également convenue que, dans les conditions actuelles, l'inclusion de certains paramètres, comme les coûts de l'offre pour estimer le développement futur, n'est guère possible, bien que souhaitable. A son avis toutefois, il serait peut-être utile d'inclure dans les documents définitifs des données comparatives sur les coûts de plantation et les taux de croissance. La Commission a aussi reconnu que les tendances annoncées dans cette étude se répercuteraient sur celles prévues dans d'autres régions et retentiraient par conséquent sur la coopération régionale.

26. Etant donné l'attention accordée à la redéfinition des politiques forestières dans la région, la Commission estime qu'il est urgent de terminer l'étude au plus tôt. Elle invite le Secrétariat à tenir compte des observations formulées par les délégués pour améliorer la base des données et la portée de l'étude, afin de promouvoir, entre les pays, les avantages découlant de la production, de la transformation et du commerce du bois dans la région.

(c) Questions d'environnement - leurs incidences sur la politique et l'aménagement forestiers

27. La Commission a examiné nombre des divers aspects de l'aménagement et de la politique en matière d'environnement, en se fondant à cet effet sur les notions et questions avancées dans le document du Secrétariat FO:APFC/73/6. Il a été noté que ce document met en relief les risques d'actions irréversibles, les effets extérieurs éventuels des mesures envisagées et la nécessité de tenir compte de ces facteurs dans toute évaluation économique.

28. La Commission s'est penchée sur les problèmes de l'agriculture itinérante, étudiant les effets nuisibles de cette dernière sur les terres forestières, ainsi que l'interaction entre les activités tribales sur les hautes-terres, l'agriculture sur les basses-terres et les régimes hydriques. Elle a débattu des facteurs qui contribuent à précipiter les dommages souvent irréversibles subis par l'environnement du fait de l'agriculture itinérante, dont la croissance démographique, l'afflux de populations concurrentielles et l'emploi de cultivateurs itinérants par les exploitants des basses-terres pour déboiser les superficies forestières aux fins d'expansion agricole.

29. La Commission a conclu que, si l'agriculture itinérante est à la base de maintes difficultés sous l'angle des ressources forestières et de l'environnement, elle constitue aussi un problème social et agricole extrêmement complexe. Prenant note de la contribution de la FAO dans ce domaine, la Commission demande au Secrétariat de prendre des dispositions pour établir un groupe consultatif chargé de faciliter l'échange et l'analyse d'informations touchant les aspects forestiers des problèmes en matière de bassins versants, ainsi que la présentation d'un rapport complet à sa 10^{ème} session.

30. Considérant l'importance que revêt la conservation des ressources génétiques, la Commission note que conformément au programme recommandé par le Groupe FAO d'experts des ressources génétiques forestières, l'Australie, la Thaïlande et le Danemark ont entrepris de recueillir des graines de plusieurs provenances de leurs essences principales, puis les ont distribuées aux pays coopérants aux fins de plantation, alors que la Nouvelle-Zélande, adoptant une autre méthode, établit des réserves florales dans chacun des écosystèmes. Quant à l'Inde, elle maintient à l'état sauvage 2% de ses forêts dans des écosystèmes différents, qui serviront de ressources génétiques.

31. La Commission a noté avec satisfaction que l'on envisage désormais un élargissement des activités de la FAO dans ce domaine, le Programme des Nations Unies pour l'environnement ayant accepté les propositions avancées par le Département des forêts et soumises par la FAO à la Conférence de Stockholm.

32. La Commission a examiné les moyens de réduire les effets sur l'environnement de l'expansion des industries du bois dans les Etats membres. Elle note à cet égard les mesures prises par la Corée au titre de sa Loi spéciale sur le développement forestier pour concilier les pressions dues à une expansion industrielle et économique rapide avec les impératifs de protection de l'environnement. De l'avis de la Commission, la politique consistant à définir les zones de la superficie forestière en fonction de leur utilisation principale, constitue un sérieux progrès dans ce sens.

33. Plusieurs Etats membres ont été d'avis qu'ils n'ont sans doute pas une expérience suffisante de ces problèmes pour dresser des programmes judicieux de contrôle de l'environnement. Aussi la Commission demande-t-elle à la FAO de préparer et de distribuer des directives, sous forme éventuellement d'une liste-témoin, énumérant les incidences, sur le plan de l'environnement, dont il convient de tenir compte pour établir des industries forestières. De l'opinion générale, il faudrait que les pays plus expérimentés aident les autres. Prenant note de ce que le Programme des Nations Unies pour l'environnement est désormais chargé de coordonner les mesures, la Commission demande à la FAO de soutenir activement ce Programme dans ses activités touchant le secteur de la foresterie, des industries forestières et de la faune. La Commission recommande également que les Gouvernements exigent des industries forestières qu'elles incorporent dans la construction et le fonctionnement de leurs usines des dispositifs efficaces de lutte contre la pollution. A condition que soient choisis des emplacements appropriés pour les nouvelles usines et que la protection de l'environnement fasse partie intégrante de leur conception, ces mesures ne devraient pas entraver sérieusement les possibilités d'investissement.

34. Le retentissement des opérations militaires en Indochine sur l'environnement et les pertes infligées aux ressources de ce fait, ont été étudiés et la Commission a été informée de l'ampleur des dommages ainsi causés aux ressources forestières des pays en cause.

35. La Commission a examiné dans le détail les raisons des exigences croissantes du public pour que soit mis un terme à l'exploitation des zones forestières. Il semble que ces exigences tiennent à ce que:

- (a) le public ne saisit pas que les considérations d'environnement font partie intégrante de l'aménagement forestier;
- (b) l'on ne comprend pas que l'amélioration générale des conditions est imputable à l'aménagement forestier;
- (c) l'on a procédé de façon anarchique à l'exploitation forestière ou à la construction de routes.

36. La Commission est d'avis que les services forestiers des Etats membres devraient se montrer plus énergiques dans l'éducation du public, afin de le mieux informer du rôle important que joue la foresterie dans la protection de l'environnement. En outre, elle invite instamment les Etats membres à adopter des programmes d'aménagement et d'inspection permettant de limiter les opérations d'exploitation forestière nuisibles.

37. La Commission a appelé l'attention sur la nécessité de créer des forêts récréatives, notamment à proximité des agglomérations à forte densité. Ce type de forêt ne répond pas seulement à des besoins sociaux urgents et croissants; il est aussi un puissant moyen de faire connaître les politiques forestières et de leur gagner l'appui du public. A cet égard, les délégués ont évoqué les mesures particulièrement judicieuses prises par les services forestiers de l'Australian Capital Territory.

(d) Contrats d'exploitation dans les forêts domaniales

38. La Commission a examiné les problèmes liés à la négociation, la préparation et l'exécution de contrats à long terme pour l'exploitation des forêts appartenant à l'Etat ou gérées par lui. Passant en revue l'expérience régionale dans ce domaine, la Commission a reconnu que de nombreuses erreurs avaient été commises tant par les pays développés qu'en développement, dans la négociation et la rédaction de ces contrats. Il a été admis que les résultats acquis au titre de maints de ces contrats laissent fort à désirer et que, pour remédier à cette situation, on dépendra dans une très large mesure d'une intervention régionale commune. La Commission a décidé d'étudier les moyens de renforcer encore cette coopération. Le Manuel de la FAO sur les contrats d'exploitation forestière sur domaine public a été considéré comme un guide utile pour éviter, à l'avenir, la répétition de telles erreurs. De l'opinion générale, il convient de prêter attention aux répercussions qu'a l'exploitation des forêts sur l'environnement. Aussi la Commission invite-t-elle instamment le Secrétariat à développer les chapitres du Manuel relatifs à ces points, ou à formuler des directives supplémentaires permettant d'incorporer dans les contrats des principes en matière d'environnement.

39. La Commission a reconnu que les contrats d'exploitation forestière en vigueur sont peu satisfaisants à bien des égards. Elle a souligné à ce propos que les gouvernements doivent défendre le droit qu'ils ont d'accéder aux informations sur leurs propres ressources forestières recueillies par d'autres Etats, organisations ou sociétés.

(e) Education et formation

40. Se fondant sur la Note du Secrétariat FO:APFC/73/8, la Commission a examiné les aspects qualitatifs de l'enseignement et de la formation professionnelle en foresterie, ainsi que de la formation aux industries forestières.

41. La Commission a reconnu la nécessité de revoir les programmes d'études forestières, de les évaluer en fonction des services demandés à la foresterie, de mettre à jour les objectifs et disciplines de l'enseignement, ainsi que les méthodes de mise en oeuvre des programmes éducatifs afin de les adapter aux besoins du développement forestier, dans le cadre de l'effort national d'expansion socio-économique. La Commission a souligné que les

décisions concernant les objectifs de l'enseignement forestier relèvent tout autant des employeurs que des universités et de tous autres éléments intéressés au processus éducatif.

42. La Commission prend note des mesures adoptées par la FAO pour introduire dans la région des concepts éducatifs, des méthodes de formation et des aides pédagogiques nouveaux, moyennant une série de cours sur la planification de l'enseignement, les méthodes pédagogiques, les auxiliaires audio-visuels et les techniques de communication.

43. Pour faciliter l'échange d'informations et d'expérience en matière d'enseignement et de formation à la foresterie dans la région, la Commission propose que l'on étudie la possibilité, pour les institutions d'enseignement forestier, d'échanger du personnel. Elle recommande que la FAO détermine l'intérêt que pourrait susciter cette proposition, et qu'une enquête soit menée pour décider s'il est nécessaire de créer, dans la région, un centre de promotion de l'enseignement forestier.

44. Prenant note des services toujours plus nombreux requis des forestiers en poste, dans des domaines ou spécialités pour lesquels ils n'ont pas été formés, la Commission a insisté sur la nécessité de programmes d'enseignement continu. Elle a appelé l'attention sur l'importance que revêt la formation "en service" pour assurer cet enseignement continu et exprimé son intérêt pour la notion "étude-travail" qui intègre étroitement l'enseignement et la formation académiques au travail manuel productif.

45. Devant la nécessité de programmes améliorés pour les relations publiques et la vulgarisation en matière de foresterie, la Commission recommande que soit resserrée la coopération entre les administrations forestières et d'autres organes gouvernementaux, comme les services de vulgarisation agricole, pour mettre en oeuvre les programmes d'information du public, notamment ceux destinés à la population rurale.

46. La Commission a reconnu le potentiel qu'offrent les forêts et les industries basées sur la forêt pour fournir de l'emploi productif. Elle note, à cet égard, l'intérêt croissant que prennent de nombreux pays à la formation professionnelle, tandis que son attention a été appelée sur la nécessité de centres permanents de formation dotés d'instructeurs parfaitement qualifiés.

47. La Commission a constaté que, dans maints Etats membres, les moyens de formation aux industries primaires consommatrices de bois continuent de manquer. Aussi demande-t-elle à la FAO de prêter de toute urgence son attention à ce problème, afin de compléter des programmes d'enseignement ou d'incorporer dans les programmes existants une formation appropriée aux industries primaires de transformation du bois.

48. La Commission a admis que les systèmes et notions d'enseignements hérités ou importés de milieux sociaux et économiques différents ne conviennent pas nécessairement à tous les pays de la région. Il est nécessaire que les pays industrialisés étudient le rôle que peut jouer l'enseignement forestier pour préparer les populations non seulement à une vaste gamme d'occupations extérieures aux services forestiers, mais aussi à la vie et aux moyens d'existence. Quant aux pays en développement, il faut, étant donné la limitation des ressources financières et la nature des tâches à accomplir, dresser à leur intention des programmes davantage orientés sur la pratique et se prêtant mieux à une application immédiate.

VI. ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT FORESTIER DANS LA REGION: AIDE MULTILATERALE ET AIDE BILATERALE

49. La Commission a débattu de cette question en se fondant sur la note du Secrétariat FO:APFC/73/9.

50. Elle constate que le programme PNUD d'assistance au développement forestier dans la région est en plein essor et qu'il atteint désormais une valeur de \$16 millions, répartis sur 3 à 4 ans. Ce programme intéresse à peu près tous les pays en développement de la région et il embrasse des disciplines forestières très variées. En outre, on a renforcé l'équipe consultative régionale en poste à Bangkok pour aider les pays de la région dans leur ensemble.

51. La Commission a entendu avec satisfaction les déclarations des délégations de l'Australie, du Japon et de la Nouvelle-Zélande, desquelles il ressort que l'on peut s'attendre prochainement à une intensification sensible de l'aide au développement forestier dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle note que l'assistance bilatérale se manifeste sous diverses formes et que l'ampleur des projets est extrêmement variable. On a souligné, à ce propos, que, dans certains cas, de petits projets d'assistance pouvaient être particulièrement appropriés.

52. De nombreux délégués se sont déclarés préoccupés de ce qu'il n'existe aucune source sûre d'information sur les activités globales d'assistance multilatérale et bilatérale dans le secteur forestier de la région, et certains ont demandé à la FAO de faire office de "clearing-house". Le Secrétariat a fait remarquer que la source principale d'information au niveau des pays, est constituée par le Conseiller agricole principal/Représentant de la FAO dans le pays, qui sert de conseiller au Représentant des Nations Unies. Il est donc souhaitable que les services forestiers se tiennent en rapport avec ces fonctionnaires, et échangent des informations avec eux. Aux niveaux régional et mondial, le Département des forêts échange déjà régulièrement des informations sur les projets en cours et plans du Programme avec les représentants de nombreuses institutions bilatérales, et serait heureux d'avoir la coopération de tous les intéressés.

53. La Commission note qu'une part sensible et croissante du programme de terrain exécuté par la FAO a été planifié en collaboration avec les donateurs bilatéraux et qu'elle est mise en oeuvre en leur nom. L'observateur de la Finlande a exposé les grandes lignes du programme de son pays pour l'aide au développement forestier et expliqué les raisons qui ont amené son pays à faire appel aux moyens et au savoir du Département des forêts ainsi qu'à l'infrastructure administrative fournie par le réseau des représentants du PNUD et ceux de la FAO dans les pays. La Commission note que ces services sont à la disposition de tout autre programme bilatéral désireux d'y recourir.

54. En raison, d'une part, de l'évolution de l'économie de la région, sous l'angle de la forêt et du bois et, d'autre part, des études de pré-faisabilité et de faisabilité actuellement entreprises au titre du Programme de PNUD et des programmes bilatéraux, de nombreux autres projets d'investissement voient le jour. La Commission note que, lorsqu'il est besoin de financement extérieur, la FAO est désormais en mesure de fournir des conseillers financiers dans le cadre du Programme du PNUD, ou d'offrir l'aide de son Centre d'investissement, qui a établi des programmes et mis sur pied des relations étroites de travail avec la BIRD, ainsi qu'avec des banques régionales et privées.

55. Les nouvelles procédures du PNUD pour la programmation par pays ont été expliquées et la Commission a noté que l'inclusion des projets forestiers dans les programmes par pays dépendra plus que jamais de l'aptitude des services forestiers à préparer des projets rationnels et à convaincre de leur priorité les services nationaux chargés de coordonner l'assistance extérieure au développement. Le fait que, dans de nombreux pays, le programme quinquennal ait déjà été fixé dans une grande mesure, ne doit pas empêcher les services forestiers d'élaborer des projets à mettre sur la liste de réserve, car l'expérience démontre que les programmes provisoires sont sujets à des remaniements majeurs.

56. La Commission s'est félicitée du système FAO d'experts associés, qui permet non seulement d'étouffer la réserve commune de savoir dont on dispose, mais aussi d'apporter un complément précieux à l'aide au développement. Elle a exprimé l'espoir que d'autres pays donateurs adhèreront à ce système et a estimé que l'utilité de ce dernier serait encore renforcée s'il était possible de l'élargir de manière à y inclure la formation de jeunes cadres de pays en développement.

VII. UTILISATION DES ESSENCES SECONDAIRES DES FORETS TROPICALES

57. Dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour, la Commission a examiné le problème des essences secondaires, en s'appuyant à cet effet sur un document de base (FO:APFC/73/10), intitulé: "Pourquoi laissons-nous les essences peu connues dans les forêts?" et présenté par M. R.W. Muncey, de la Division "Building Research" C.S.I.R.O., Australie. On a fait

remarquer que c'est là la question que devraient se poser les délégués dans leurs situations respectives, étant donné que, du point de vue de la recherche, l'absence de connaissances techniques sur les propriétés et les possibilités d'utilisation de ces essences ne constituent plus un aspect majeur du problème. Pour les sciages et des utilisations analogues, les propriétés du bois dans des limites données de densité sont comparables, tandis que la quasi-totalité des bois, mises à part quelques essences, se prête à la fabrication de pâte de bois. Aussi considère-t-on la commercialisation comme le principal obstacle.

58. La Commission est convenue qu'il est plus urgent de s'attacher à l'aspect commercial du problème que d'élargir les programmes de recherche sur les propriétés du bois. Elle a également reconnu que le groupement des essences en fonction de quelques propriétés-clé, telles la densité et la couleur, ainsi que le fait la Thaïlande, présente des avantages très sérieux.

59. La Commission a toutefois estimé qu'il faut se garder d'une simplification excessive en reconnaissant la commercialisation comme le principal obstacle à une utilisation intensifiée des essences moins connues. L'expérience a en effet démontré qu'il faut faire intervenir plusieurs facteurs. Il faut reconnaître que, dans la plupart des cas, de grandes entreprises intégrées sont mieux parvenues à commercialiser une large gamme d'essences que de petites entreprises ou des opérations d'exportation de grumes; qu'en prêtant attention à des propriétés techniques spéciales on pourrait puissamment favoriser l'expansion des marchés et qu'il ne faudrait pas uniquement s'attacher à développer les débouchés à l'exportation. On a aussi convenu que des unités nationales de recherche sur le bois demeureraient nécessaires pour éprouver et adapter des techniques, et notamment fournir des services techniques appropriés à l'industrie. La Commission a aussi souligné qu'il convenait de ne pas sousestimer les incidences sylvicoles du problème des essences secondaires. Dans deux domaines au moins, à savoir le choix des essences pour reboisement et les effets sur l'environnement de coupes intensifiées, un complément d'information s'impose pour orienter l'intensification de l'emploi des essences secondaires.

60. Si des mesures peuvent être prises pour promouvoir les essences secondaires sur le marché à l'exportation, il ne faut pas pour autant négliger leur utilisation éventuelle sur les marchés nationaux pour répondre aux besoins, entre autres, d'habitations.

61. La Commission estime également qu'étant donné la demande croissante de bois, il faut se garder de gaspiller les disponibilités potentielles d'essences secondaires en déboisant massivement, avant que l'on ait pu développer pleinement des débouchés pour ces essences.

VIII. AMENAGEMENT DE LA FAUNE ET PARCS NATIONAUX

62. La Commission a examiné les problèmes de l'aménagement de la faune et des parcs nationaux, en se fondant sur les documents de Secrétariat FO:APFC/73/11 et son supplément No. 1.

63. La Commission a passé en revue les progrès réalisés dans la région depuis la dernière session et constaté que tous les Etats membres ont entrepris de nouvelles activités dans le domaine de l'aménagement de la faune et/ou des parcs nationaux, révisant leur législation ou dressant des programmes d'aménagement perfectionnés d'intérêt mondial. Les délégués ont entendu avec intérêt l'exposé du délégué de la Corée qui a décrit les activités menées dans son pays: législation de protection, aménagement de l'habitat pour les oiseaux migratoires et nonmigratoires, propagation artificielle de certaines espèces en vue de leur lâcher dans la nature, et analyse des besoins en matière d'assistance. Le délégué de l'Inde a rendu compte, pour sa part, des origines et de l'état d'avancement du "Projet Tigre".

64. On a constaté que la FAO a créé le poste de Conseiller régional en aménagement de la faune et des parcs nationaux et mené à bien une étude de la législation appliquée dans la région à la faune.

65. Entre autres problèmes touchant la faune, la Commission a examiné le contrôle du commerce des espèces en danger ou de leurs produits. On a noté que la plupart des Etats membres étaient ou deviendraient bientôt parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Il est recommandé aux Etats membres de revoir leur législation nationale, pour déterminer s'il convient de la remanier ou de la compléter en vue de leur adhésion à la Convention.

66. Plusieurs délégués ayant demandé que la coopération régionale intervienne dans le contrôle de ce commerce, on a examiné l'opportunité d'établir une convention régionale pour cette question et d'autres ayant trait à la faune. On en a conclu qu'une telle convention est souhaitable, mais qu'un important volume de travail s'imposera avant de la mettre en oeuvre. Il est recommandé qu'entretiens les Etats membres redoublent d'efforts pour limiter ce commerce. La Commission note qu'en Inde, du personnel spécialisé a été affecté pour travailler de concert avec les services des douanes, afin de contrôler les importations et les exportations.

67. La Commission demande à la FAO d'aider les Etats membres à dresser les listes d'espèces menacées d'extinction, au niveau national, qui doivent figurer en Annexe III à la Convention sur le commerce international.

68. L'introduction et la transplantation d'espèces d'un pays dans une zone dont elles ne sont pas originaires, ont été examinées. Des délégués ont cité plusieurs cas d'expériences fâcheuses et la Commission recommande aux Etats membres de veiller à ce que l'introduction d'espèces ne soit en aucun cas entreprise avant d'avoir procédé à une analyse détaillée de ses conséquences.

69. La Commission a fortement souligné la nécessité de se montrer précis dans les concepts relatifs aux divers sujets traités par les documents du Secrétariat. Bien que l'entretien et le développement des ressources forestières relèvent surtout des services forestiers, les problèmes relatifs à la faune (y compris l'administration et la recherche) sont fréquemment confiés, en tout ou partie, à d'autres organismes, par exemple aux services de la chasse ou de la faune, aux administrations des parcs nationaux, etc. Tout en reconnaissant l'importance que revêtent pour la région les progrès dans le domaine des parcs nationaux et des loisirs, la Commission a estimé que, pour le moment, les problèmes concernant l'entretien et le développement de la faune sont des plus urgents et, en décidant de se concentrer sur ces problèmes dans le cadre du programme de travail à exécuter dans l'immédiat, elle a souligné qu'il importe de s'assurer la participation des organisations qui, avec les services forestiers, partagent la responsabilité du secteur de la faune.

70. De nombreux délégués ont mis en lumière la nécessité pour les Etats membres de pouvoir échanger des informations sur les questions de faune, et la Commission recommande que:

- (a) la FAO, en coopération avec les Etats membres, mette au point un système quelconque d'échange d'informations par voie postale;
- (b) les Etats membres collationnent toutes les informations de base disponibles sur leur faune, afin que la FAO puisse préparer, en consultation avec eux, un examen analytique de la situation dans la région;
- (c) la FAO prévienne au plus tôt une réunion régionale sur la faune, au cours de laquelle on pourra examiner dans le détail la faune de la région et ses possibilités de mise en valeur. L'examen analytique du Secrétariat servira de document de base pour cette réunion qui, au cas où nulle autre possibilité ne se présenterait avant, prendra la forme d'un séminaire ou d'un colloque à l'occasion de la 10^{ème} session de la CFAF.

71. La Commission invite instamment les Etats membres à seconder la FAO dans ses efforts pour évaluer les besoins de la région en matière d'enseignement et d'information, en lui fournissant les renseignements demandés. Un consensus général s'est dégagé des débats, selon lequel il faut avant tout assurer une formation de niveau élémentaire à l'aménagement de la faune.

72. La Commission a examiné nombre des aspects du rapport entre aménagement des terres forestières et aménagement de la faune. Elle en conclut que des recherches s'imposent dans ce domaine pour obtenir les informations nécessaires à l'établissement des programmes d'aménagement. Il est aussi recommandé aux Etats membres de revoir les projets en cours ou nouveaux pour déterminer s'il serait possible de recueillir, tout en se livrant aux autres activités dans le cadre de ces projets, les données de base nécessaires à l'aménagement de la faune.

73. La Commission se réjouit des relations de travail établies par la FAO avec l'IUCN, le Fond mondial pour la faune et diverses fondations. L'un des délégués a évoqué le problème que posent les offres multiples d'assistance, souvent modestes, émanant de divers groupes nongouvernementaux. Ces types d'assistance soulevant généralement des difficultés d'ordre administratif, ce même délégué a exprimé l'espoir que la FAO voudrait bien se charger de les canaliser.

74. Un certain nombre de pays ont signalé des progrès sensibles dans l'établissement de parcs nationaux et forestiers et dans la création, par les services forestiers nationaux, de moyens récréatifs.

IX. EXPLOITATION ET TRANSPORT FORESTIERS ET CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES DANS LA REGION

75. La Commission a examiné les conditions d'exploitation dans la région, à la lumière de la note du Secrétariat FO:APFC/73/13, et constaté les progrès réalisés par la région dans les méthodes et techniques d'exploitation, ainsi que les transports et la construction routière. Elle prend note avec un intérêt particulier des développements intervenus dans la préparation des plaquettes et leur transport par voie maritime.

76. La Commission enregistre également quelques progrès dans le domaine de la formation professionnelle, mais elle fait ressortir que les moyens de formation créés dans la région avec le concours de la FAO et l'aide bilatérale sont encore inférieurs au niveau voulu.

77. La Commission a souligné l'importance économique des opérations d'exploitation et de transport forestiers qui représentent une part majeure des coûts de production du bois. Elle a toutefois mis l'accent sur le fait que le problème du coût des opérations en forêt ne doit pas faire oublier leurs conséquences pour l'environnement ni leurs incidences sociales. La Commission est convenue que, dans la planification et l'exécution des opérations d'exploitation, comme dans la construction des routes forestières, il convient de prêter davantage attention aux méthodes et techniques qui risquent le moins de nuire à l'environnement.

78. Lors du processus de mécanisation, on doit tenir compte non seulement de la diminution possible des coûts de production, mais aussi des effets de cette mécanisation sur la situation de l'emploi dans les pays en cause.

79. La Commission note avec inquiétude que dans certains pays de la région, quelques permis d'exploitation ou opérations d'exécution de ces permis se situent très en-dessous de normes acceptables. On a également pris note du souhait qu'ont exprimé certains pays de la région de pouvoir faire appel, le cas échéant et sur bref préavis, aux services forestiers d'autres pays pour les aider à évaluer leurs pratiques en matière d'accords sur l'écoulement du bois et à élaborer des normes appropriées. Il est donc recommandé à la FAO d'inviter les pays en mesure de le faire à désigner du personnel expérimenté de haut niveau qui pourrait être mis, sur demande et gratuitement, à la disposition des pays en développement et de la FAO pour les aider à élaborer des normes d'opération acceptables.

80. La Commission a noté avec intérêt un rapport sur la récolte du bambou, établi par M. Romesh Chandra (Inde), et entendu quelques compléments d'information et commentaires présentés par un délégué.

81. Sur la base d'une note du Secrétariat (FO:APFC/73/12), la Commission a débattu des difficultés rencontrées dans le fonctionnement de son Comité FAO/BIT des techniques de travail en forêt et de la formation des ouvriers forestiers, et des moyens d'y remédier.

82. Tout en reconnaissant que le travail effectué par ce Comité a conduit à des résultats appréciables, la Commission a estimé qu'elle s'était montrée trop ambitieuse à vouloir établir un organ subsidiaire inspiré de celui existant en Europe, alors que les conditions prévalant dans les deux régions sont difficilement comparables. Elle recommande donc à la FAO, compte tenu de ce que certaines conditions préalables au bon fonctionnement dudit Comité ne peuvent être actuellement remplies, de prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin aux activités de ce dernier.

83. La Commission constate avec satisfaction que, malgré l'inactivité forcée de son Comité, les activités de formation et de démonstration touchant aux opérations d'exploitation et de transport forestiers ont fait ces dernières années de sensibles progrès, tant au titre des programmes multilatéraux que bilatéraux, et que plusieurs projets imminents ont été annoncés au cours des débats.

84. La Commission, par ailleurs, constatant l'expansion dans la région des assistances bilatérales, a exprimé l'espoir qu'il serait possible d'établir des centres de recherche opérationnelle forestière qui, dans une certaine mesure, reprendraient à leur compte les responsabilités en matière d'exploitation et de transport forestiers dans la région, confiées précédemment au Comité.

85. Entretemps, la Commission demande que la FAO, par l'intermédiaire éventuellement de son Bureau régional de Bangkok, serve de centre pour l'échange d'informations techniques sur les recherches entreprises et l'expérience acquise dans la région en matière d'exploitation et de transport forestiers.

X. EXAMEN DES ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES

86. a) Comité des techniques de travail en forêt et de la formation des ouvriers forestiers (en collaboration avec l'OIT)

La Commission a examiné l'avenir de ce comité au titre du point 8 de l'ordre du jour (voir par. 81 et 82).

87. b) Comité de la recherche sur les produits forestiers

Bien que ce Comité ait éprouvé des difficultés analogues à celles auxquelles s'est heurté le Comité des techniques de travail en forêt, la Commission a estimé qu'il serait prématuré d'en décider la dissolution, car il est vraisemblable qu'à l'avenir, elle s'attachera davantage aux questions de recherche. La Commission recommande que soit inclus à l'ordre du jour de sa dixième session un point couvrant les incidences des progrès récents de la recherche sur les politiques et l'aménagement.

XI. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

88. Conformément aux dispositions de l'article III-2 de son Règlement intérieur, la Commission prie le Directeur général de la FAO de décider de la date et du lieu de la dixième session, en consultation avec le Bureau. Elle prend acte avec gratitude de la déclaration faite par la délégation de l'Inde selon laquelle son Gouvernement s'offrira sans doute à accueillir la dixième session.

XII. QUESTIONS DIVERSES

89. La Commission a exprimé le désir qu'il soit fait état dans le rapport des services remarquables rendus à la foresterie et aux industries forestières par M. Jack C. Westoby, Directeur, Coopération et opérations du Programme, qui prendra sa retraite à la fin de l'année. Elle remercie chaleureusement M. Westoby et espère sincèrement qu'il continuera de suivre avec le plus vif intérêt les activités forestières dans la région.

LISTE DES PARTICIPANTS

Bureau

Président : D.A.N. Cromer (Australie)
Vice-Présidents : M. Soedjarwo (Indonésie)
Haji Ismail bin Haji Ali (Malaisie)
A.P. Thomson (Nouvelle Zélande)
Rapporteur : K.L. Lahiri (Inde)
Secrétaire : J. Turbang (FAO)

-oOo-

A. ETATS MEMBRES

Australie

Délégué : - D.A.N. Cromer
Director-General
Forestry and Timber Bureau
Canberra A.C.T. 2600

Suppléants : - R. Muncey
Chief, Division of Building Research
Graham Road
Highett, Victoria 3190

- P.T. Unwin
Chief Commissioner for Forests
Forestry Commission
10, Murray Street
Hobart, Tasmania 7000

Conseillers : - E.K. Cox
Assistant Commissioner, Marketing
Tasmanian Forestry Commission
10, Murray Street
Hobart, Tasmania 7000

- C.S. Cree
Officer-in-Charge
Forest Resources Development Branch
Forestry and Timber Bureau
Canberra A.C.T. 2600

- N. Davies
Forestry Commission of New South Wales
Sydney N.S.W. 2000
- M.W. Edgerley
Director, A.C.T. Forests Branch
Department of the Capital Territory
Canberra A.C.T. 2600
- J.A. Galvin
Department of the Northern Territory
Darwin, N.T. 5794
- A.G. Hanson
Forestry and Timber Bureau
Canberra A.C.T. 2600
- J P. Hauser
Principal Forest Officer
Department of the Northern Territory
Darwin N.T. 5794
- N. Hawkes
Forestry Commission of New South Wales
Sydney N.S.W. 2000
- J.L. Henry
Commissioner, Forestry Commission of New South Wales
Sydney N.S.W. 2000
- E.B. Huddleston
Consulting Engineer
24A, Beatty Street
Balgowlah N.S.W. 2093
- W.G. Kauman
Assistant Chief, Division of Building Research
C.S.I.R.O.
South Melbourne, Victoria 3205
- N. Lewis
Chief, Forest Management Division
Woods and Forests Department
135, Waymouth Street
Adelaide S.A. 5000
- A.G. McArthur
Director, Forest Research Institute
Forestry and Timber Bureau
Canberra A.C.T. 2600
- P.J. McNamara
Chief of Division
Forests Department, Western Australia
54 Barrack Street
Perth W.A. 6000

- M.W. Page
Officer-in-Charge, Forest Conversion Engineering Group
Division of Building Research
C.S.I.R.O.
P.O. Box 310
South Melbourne, Victoria 3205
- J. Redmond
Department of External Territories
Canberra A.C.T. 2600
- J.A.J. Smart
Department of Forestry
Brisbane, Queensland 4000
- A.W. Webb
Division of Forest Management
Forests Commission, Victoria
Melbourne, Victoria 3002
- K. White
Assistant Director, Research and Development
Department of Forests
Boroko, Papua New Guinea
- A. Yauieb
Department of Forestry
Australian National University
Canberra A.C.T. 2601
- T.F. Yorkston
36, Errey Street
Camp Hill
Brisbane, Queensland 4000

Corée

Délégué

- : - Soc Ik Sohn
Director-General, Office of Forestry
Ministry of Home Affairs
Sam-Young Building
Seoul

Suppléants

- : - Shin Kyu Hyun
Professor, College of Agriculture
Seoul National University
Suwon
- Sung Yup Kim
Director, Planning and Management
Office of Forestry
Ministry of Home Affairs
Sam-Young Building
Seoul

- Hung Soo Sim
Chief, Forest Resources Survey and Research
Office of Forestry
Ministry of Home Affairs
Sam-Young Building
Seoul
- Yong Kyu Kim
Third Secretary, Embassy of the Republic of Korea
Canberra, Australie

Etats-Unis d'Amérique

- Délégué : - R.Z. Callahan
Director, Division of Forest Insect and Disease Research
Forest Service
U.S. Department of Agriculture
Washington D.C. 20250

France

- Délégué : - J. le Ray
Inspecteur général des eaux et forêts
Service des forêts
Ministère de l'Agriculture
Inter, Avenue de Lowendal
75-Paris 7ème, France

- Suppléants : - M. Corbasson
Directeur de l'Agence de Nouvelle-Calédonie
Centre technique forestier tropical
Nouméa, Nouvelle-Calédonie
- F. Goy
Chef du Service des eaux et forêts
B.P. 285
Nouméa, Nouvelle-Calédonie

Inde

- Délégué : - Shri K.L. Lahiri
Inspector-General of Forests
Ministry of Food, Agriculture, C.D. and Cooperation
Krishi Bhavan
New Delhi

Indonésie

- Délégué : - M. Soedjarwo
Director-General of Forestry
Djalan Salemba Raya 16
Djakarta

Suppléants

- : - Soekiman Atmosoedarjo
President Director of Perum Perhutani
Djalan Merdeka Timur 5
Djakarta
- Lukito Daryadi
Secretary, Directorate General of Forestry
Djalan Salemba Raya 16
Djakarta
- Soenarjo Hardjodarsono
Director of Forest Exploitation
Djalan Salemba Raya 9
Djakarta

Adjointe

- : - Latief
Counsellor (Economy)
Embassy of Indonesia
Canberra, Australie
- Effendi
Third Secretary (Economy)
Embassy of Indonesia
Canberra, Australie

Japon

Délégué

- : - S. Matsukata
Director, Private Forestry Department
Forestry Agency
Ministry of Agriculture and Forestry
2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo

Suppléants

- : - M. Tanaka
Chief, Labour Branch
Forestry Agency
Ministry of Agriculture and Forestry
2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo
- S. Tsukamoto
First Secretary (Agricultural)
Embassy of Japan
Canberra, Australie

Laos

Délégué

- : - Phouvong Vilaythong
Directeur adjoint du Service des eaux et forêts
Direction des eaux et forêts
Vientiane

Malaisie

Délégué : - Haji Ismail bin Haji Ali
Director-General of Forestry
Department of Forests
Swettenham Road
Kuala Lumpur
Peninsular Malaysia

Suppléants : - Mok Sian Tuan
Director of Forest Inventory
Department of Forests
Swettenham Road
Kuala Lumpur
Peninsular Malaysia

- M.P. Fabia
Deputy Conservator of Forests
Forest Department
P.O. Box 311
Sandakan, Sabah

- J. Yong
Deputy Conservator of Forests
Forest Department
Badruddin Road
Kuching, Sarawak

Nouvelle-Zélande

Délégué : - A.P. Thomson
Director-General of Forests
New Zealand Forest Service
Private Bag
Wellington

Suppléants : - J.M. Banford
Assistant Commissioner for the Environment
Commission for the Environment
P.O. Box 12042
Wellington

- K.C. Chandler
Senior Forester, New Zealand Forest Service
Kaingaroa Forest
Rotorua

Philippines

Délégué : - F.S. Pollisco
Director of Forest Research
Philippine Council for Agricultural Research
Manila

Suppléant : - M.R. Reyes
Officer-in-Charge, Forest Research Division
Bureau of Forest Development
Manila

Thaïlande

Délégué : - Krit Samapuddhi
Managing Director, Forest Industry Organization
Rajadamern Avenue
Bangkok

Suppléants : - Manee Pol-Intra
Director, Forest Management Division
Royal Forest Department
Phahonyothin Road
Bangkhen
Bangkok 9

- Pit Hambananda
Vice-Dean, Faculty of Forestry
Kasetsart University
Phahonyothin Road
Bangkhen
Bangkok 9

B. OBSERVATEURS

Canada : - J. McNutt
Adviser, C.I.D.A.
Ontario

Finlande : - H. Mauria
Special Adviser, Bureau for International Affairs
Ministry of Forest and Agriculture
Bulevardi 5 A 10
00120 Helsinki 12

C. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Comité consultatif de l'enseignement forestier

- Prof. S.D. Richardson
Department of Forestry
University of Bangor
Wales, U.K.

Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles

- Prof. J.D. Ovington
Department of Forestry
Australian National University
Canberra, Australie

Union internationale des organisations de recherche forestière

- R.Z. Callahan
(voir sous Etats-Unis d'Amérique)

Programme des Nations Unies pour le développement

- F. Bauman
Resident Representative of the UNDP
G.P.O. Box 4045
Sydney, N.S.W. 2001, Australie

D. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

- B.K. Steenberg
Sous-Directeur général, Département des Forêts
Rome, Italie
- S.H. Prakoso
Représentant régional adjoint pour l'Asie et
l'Extrême-Orient
Bangkok, Thaïlande
- J.C. Westoby
Directeur, Coordination et Opérations du Programme
Département des Forêts
Rome, Italie
- L.E. Huguet
Directeur, Service des Opérations, Département des Forêts
Rome, Italie
- H. Chauvin
Chef, Section de l'Exploitation
Division CEE/FAO du Bois
Genève, Suisse
- A.J. Leslie
Chef, Section des Etudes sur les Tendances et de
l'Analyse économique
Département des Forêts
Rome, Italie
- H.A. Hilmi
Chef, Section de l'Enseignement forestier
Département des Forêts
Rome, Italie
- J. Turbang
Officier forestier régional
Bangkok, Thaïlande
- N.P. Knott
Conseiller régional sur l'aménagement de la faune
et des parcs nationaux
Bangkok, Thaïlande
- Mme. V.N. Vitale
Assistante pour réunions, Service de Planification
Département des Forêts
Rome, Italie

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du Bureau

SITUATION GENERALE

3. Situation de la foresterie dans la région:
 - (a) Rapports nationaux d'activité;
 - (b) Activités de la FAO dans la région;
 - (c) Tendances de la coopération régionale dans le secteur forestier.

QUESTIONS DE POLITIQUE FORESTIERE

4. Progrès du remaniement des politiques forestières nationales:
 - (a) Méthodes d'élaboration des politiques forestières;
 - (b) Etude sur la production, la consommation et le commerce du bois dans la région de l'Asie et du Pacifique;
 - (c) Questions d'environnement - leurs incidences sur la politique et l'aménagement forestiers;
 - (d) Contrats d'exploitation dans les forêts domaniales;
 - (e) Education et formation.
5. Assistance au développement forestier dans la région: aide multilatérale et aide bilatérale.

PROBLEMES TECHNIQUES

6. Utilisation des essences secondaires des forêts tropicales.
7. Aménagement de la faune et parcs nationaux dans la région - situation et problèmes: possibilités de coopération régionale
8. Exploitation et transport forestiers et conditions socio-économiques

AFFAIRES DE LA COMMISSION

9. Examen des activités des organes subsidiaires
10. Date et lieu de la prochaine session
11. Questions diverses
12. Adoption du rapport

LISTE DES DOCUMENTS

Point 1 de l'Ordre du jour

FO:APFC/73/1 Ordre du jour provisoire

Point 3(a) de l'Ordre du jour

FO:APFC/73/2 Situation de la foresterie dans la région, 1969-73 -
Note du Secrétariat

Rapports d'activités nationales

Australie (et Papouasie Nouvelle Guinée)
Corée
Etats-Unis d'Amérique (Hawaii)
Inde
Indonésie
Japon
Khmer
Laos
Malaisie: Malaisie péninsulaire
 Sabah
 Sarawak
Nouvelle Zélande
Pakistan
Philippines
Royaume-Uni: Nouvelles Hébrides
 Iles Salomon Britanniques
Sri Lanka
Thaïlande
Vietnam

Point 3(b) de l'Ordre du jour

FO:APFC/73/3 Activités de la FAO dans la région - Note du Secrétariat

Point 4(a) de l'Ordre du jour

FO:APFC/73/4(i) Politique forestière en Australie - par le Forestry and
Timber Bureau, Canberra, Australie

FO:APFC/73/4(ii) De quelques conséquences de la Conférence de 1969 sur le
Développement Forestier en Nouvelle-Zélande - par
A.K. Farnham, Conseil du développement forestier,
Wellington, Nouvelle-Zélande

FO:APFC/73/4(iii) Utilisation d'une méthode de simulation pour redéfinir les
politiques forestières dans la Péninsule Malaise - par
le Département des forêts, Malaisie occidentale

Point 4(b) de l'Ordre du jour

FO:APFC/73/5

Tendances forestières dans la région Asie-Extrême-Orient -
Note du Secrétariat

Point 4(c) de l'Ordre du jour

FO:APFC/73/6

Questions d'environnement - leurs incidences sur la politique
et l'aménagement forestiers

Point 4(d) de l'Ordre du jour

FO:APFC/73/7

Négociation et mise en oeuvre des contrats concernant
l'utilisation du bois des forêts publiques: questions de
politique - Note du Secrétariat

Point 4(e) de l'Ordre du jour

FO:APFC/73/8

Education et formation forestières - Note du Secrétariat

Point 5 de l'Ordre du jour

FO:APFC/73/9

Assistance au développement forestier dans la région: aide
multilatérale et aide bilatérale - Note du Secrétariat

Point 6 de l'Ordre du jour

FO:APFC/73/10

Pourquoi laissons-nous les essences peu connues dans
les forêts? - par R.W.R. Muncey, CSIRO, Australie

Point 7 de l'Ordre du jour

FO:APFC/73/11

Aménagement de la faune et des parcs nationaux dans la
région de l'Asie et du Pacifique - Note du Secrétariat

Point 8 de l'Ordre du jour

FO:APFC/73/12

Propositions pour un renforcement de la coopération régionale
en matière d'opérations en forêt et de formation des
ouvriers forestiers

FO:APFC/73/13

Exploitation et transport forestiers et conditions socio-
économiques dans la région - Note du Secrétariat

FO:APFC/73/14

Exploitation du bambou - par Romesh Chandra, Inde

DISCOURS D'OUVERTURE
de
M. LE SENATEUR K.S. WRIEDT
MINISTRE DE L'INDUSTRIE PRIMAIRE

M. le Président, MM. les délégués,

C'est pour l'Australie un grand honneur que d'accueillir une autre réunion de la FAO et je suis heureux, au nom de mon Gouvernement, de vous souhaiter la bienvenue.

Bien que l'Australie ait été le théâtre de plusieurs autres réunions forestières internationales sous les auspices de la FAO, comme, par exemple, le Colloque sur les peuplements artificiels en 1968, c'est la première fois que s'y tient une session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique.

Ceux d'entre vous qui ont rendu visite au Laboratoire des produits forestiers de Melbourne ont pu se faire une idée d'un des aspects de la recherche forestière du Gouvernement en Australie. Au cours de votre séjour à Canberra, nous espérons vous montrer certaines des activités forestières entreprises dans le Capital Territory. La Conférence sera suivie d'une tournée des activités forestières en Papouasie-Nouvelle-Guinée, pays qui, à la fin de cette année, aura son propre gouvernement, première étape vers son indépendance complète. L'Australie a aidé à développer les industries forestières du Papouasie-Nouvelle-Guinée et celles-ci fournissent déjà des quantités substantielles de bois pour faire face aux besoins de la région. Si j'ai mentionné le changement de statut politique du Papouasie-Nouvelle-Guinée, c'est pour que l'on puisse en temps opportun envisager son adhésion à la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique.

Au moment où l'opinion publique s'inquiète de plus en plus de la qualité de la vie et de la protection de l'environnement, l'Australie s'occupe de revoir ses politiques forestières. Aussi, suis-je heureux de constater que votre ordre du jour prévoit la question de la redéfinition des politiques forestières nationales. Pour ma part, je considère que cette réunion se tient à un point nommé.

La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique tient en l'occurrence sa neuvième session, la première ayant eu lieu en Thaïlande en octobre 1950. Cette commission a permis d'améliorer la coopération pour les questions forestières dans la région et de mieux faire connaître à chacun des pays ce que les autres espèrent réaliser. Etant donné la longueur du cycle de production de la foresterie, il importe que les pays soient au courant des buts et aspirations visés par leurs politiques respectives. Il est inutile en effet qu'un pays compte substantiellement sur les importations d'autres pays, si ces derniers renversent leur politique traditionnelle de production en vue de l'exportation. Nous avons besoin de savoir avec certitude de quelles quantités de produits forestiers nous pourrions disposer à long terme et sous quelles formes.

C'est ainsi, par exemple, que nous exportons actuellement des plaquettes au Japon pour la fabrication de pâte à papier. Avant d'approuver ces exportations, nous exigeons que soit faite une étude pour déterminer s'il est possible d'établir en Australie, et dans des délais raisonnables, un moulin à pâte qui se servirait de ces plaquettes. Les acheteurs japonais, tout comme le Gouvernement du Japon, n'ignorent rien des conditions sur lesquelles nous insistons, alors que, pour notre part, nous ne sommes pas bien fixés sur la politique à long terme qu'envisage le Gouvernement japonais pour satisfaire ses

propres besoins en matière de produits forestiers. Il serait donc utile que le Japon nous communique fréquemment des estimations révisées de ses propres besoins d'importation, afin que nous décidions s'il est besoin ou non de modifier nos plans. D'autres pays aimeraient sans doute être renseignés sur ce point ou toute autre question analogue.

Le Gouvernement australien sera particulièrement désireux de connaître les résultats de l'étude sur les perspectives du bois pour la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que les mesures prises par d'autres pays à l'égard de l'environnement. Des études passées effectuées par la FAO, il ressort que l'offre et la demande de produits forestiers dans la région en général devraient être sensiblement en équilibre au cours des quelques 10 années à venir. La dernière étude approfondie relative à la région remonte à 1961 et nous nous posons la question de savoir si les exposés plus récents sont fondés sur des recherches à jour. L'Australie, pour sa part, a révisé ses estimations de l'offre et de la demande depuis cette époque.

Je constate que l'ordre du jour comporte un point concernant l'utilisation des essences secondaires. L'Australie, quant à elle, serait désireuse de savoir quel effet aurait l'utilisation intensifiée de ces essences sur l'équilibre de l'offre et de la demande. Nous aimerions savoir si les forêts tropicales de la région peuvent être économiquement régénérées et si c'est là ce que l'on se propose.

L'industrie forestière en Australie est toujours sceptique à l'égard des estimations des forestiers quant aux disponibilités futures. La baisse progressive des normes qualitatives des arbres utilisables a en effet bouleversé de fond en comble les prédictions passées en ce qui concerne la production des forêts australiennes. Peut-on s'attendre à un abaissement analogue des normes dans la région et, dans l'affirmative, quel en sera l'effet sur les disponibilités probables? Dans le monde entier, les gouvernements ont des difficultés à fournir des fonds suffisants pour les nombreux projets valables qui leur sont proposés. En fin de compte, il faut en arriver à des compromis et c'est ainsi que parfois des projets valables sont retardés ou tronqués parce que priorité est accordée à d'autres appels aux fonds publics. J'imagine que, dans certains des pays représentés ici, les projets forestiers ont pâti de ce fait et que les services forestiers ont dû modifier les objectifs qu'ils avaient recommandés comme souhaitables.

Grâce à des réunions comme celles-ci, les pays sont informés de ce qui risque de leur arriver aux uns et aux autres dans la poursuite de leurs objectifs. Comme je l'ai dit plus haut, l'Australie revoit ses politiques et plans forestiers à la lumière du souci croissant que manifeste le public à l'égard de l'environnement. Les forestiers australiens se disent être les pionniers du mouvement de la conservation et de l'environnement et se déclarent prêts à modifier leurs pratiques forestières pour éviter tout dommage permanent à l'environnement. Je vous invite donc tous à rester en éveil et à suivre de près ces questions. La foresterie a incontestablement une occasion unique d'offrir de nombreux avantages à l'humanité, sans pour autant nuire à l'environnement.

Vous avez devant vous un ordre du jour fourni et intéressant. Je constate avec plaisir que vous ne vous occupez pas seulement des arbres et de la manière de les utiliser, mais aussi des animaux qui vivent dans la forêt et, ce qui est peut-être plus important encore, des hommes qui y travaillent. Il n'est rien d'étonnant à ce que ces questions aient été incluses dans l'ordre du jour d'une réunion organisée par la FAO, car celle-ci a derrière elle tout un passé de coopération internationale solide et d'intérêt pour l'humanité, comme en témoignent la région de l'Asie et du Pacifique et le reste du monde.

Grâce à ces réunions, nous pouvons apprendre à nous connaître les uns les autres, à coopérer plus étroitement, voire, en cas de divergence, à faire preuve de compréhension et de bonne volonté. En janvier de cette année, il s'est tenu une réunion de la CEAO qui visait à permettre des consultations intergouvernementales sur la coopération régionale en matière de commerce des produits forestiers et à laquelle nos représentants ont assisté. Je crois comprendre qu'a eu lieu, par la suite, une autre réunion des pays asiatiques.

L'une et l'autre ont tenté d'harmoniser quelque peu les plans concernant la production et l'exportation de sciages et de contre-plaqués. Il a été signalé à la réunion susmentionnée que les pays ayant des excédents de bois tendent à exporter de la matière première, malgré les avantages économiques et sociaux que présente la transformation de cette matière avant exportation. Les plans de coopération suggérés lors de ces réunions contribuent à faire du Pacifique une région plus favorable à nos populations et devraient atténuer les désaccords, surtout si, à chacune de ces occasions, nous nous montrons ouverts et francs les uns avec les autres. Si nous savons à quoi s'efforce un pays et comment il se propose d'atteindre ses objectifs, nous pouvons remanier nos propres plans et politiques en conséquence.

Sur cet appel à la tolérance et à la franchise, j'ai le grand plaisir, M. le Président, de déclarer ouverte cette neuvième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique.

DISCOURS D'OUVERTURE

de

M. SOESILO H. PRAKOSO

REPRESENTANT REGIONAL ADJOINT POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT, FAO

C'est pour moi un honneur et un grand plaisir que de transmettre au Gouvernement de l'Australie les remerciements exprimés par le Directeur général de la FAO, M. A.H. Boerma, au nom de l'Organisation, pour l'accueil réservé à cette neuvième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique dans cette belle cité de Canberra, ainsi que pour les dispositions efficaces mises en oeuvre en vue d'assurer le parfait déroulement de la réunion et un séjour plaisant aux participants dans ce pays prospère. J'ai en outre été chargé par M. D.L. Umali, Sous-directeur général et Représentant régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient, de vous dire tout son regret de ne pouvoir assister à cette importante réunion, en raison de son calendrier chargé et de circonstances imprévues. MM. Boerma et Umali m'ont prié d'adresser leurs meilleurs vœux de réussite à cette réunion.

Les domaines prioritaires dégagés dans le secteur du développement agricole par la onzième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient, tenue à New Delhi, en Inde, en novembre dernier, ont servi de base pour établir le Programme d'activités prioritaires de la FAO dans la région. Ce programme est axé sur les petits exploitants et pêcheurs qui constituent l'essentiel de la population rurale dans les pays en développement de la région et qui ne bénéficiaient pas des progrès économiques dont jouissent leurs compatriotes citadins.

Au moment où s'est tenue la huitième session de cette Commission à Séoul (Corée) en mai 1969, le monde s'extasiait devant l'accroissement miraculeux de la production rizicole dans la région, amené par l'introduction et l'utilisation intensifiée des variétés à haut rendement mises au point par l'Institut international de recherche sur le riz. D'aucuns parlaient même alors de "Révolution verte" qui résoudrait le problème alimentaire auquel se heurtait le monde depuis des décennies. Après les campagnes désastreuses de 1965/66, l'Asie en effet avait réussi à opérer une reprise et même à accélérer le rythme de sa production alimentaire, qui excédait le taux de croissance démographique pendant toute l'année 1971.

Aujourd'hui, c'est-à-dire quatre ans plus tard, cette neuvième session de la CFAP se réunit à un moment où le monde est aux prises avec une grave crise alimentaire, totalement inattendue. Le niveau des stocks mondiaux de céréales disponibles pour l'exportation est dangereusement bas et ne suffit pas pour répondre aux besoins urgents de plusieurs parties du monde. C'est avec une grande angoisse que l'on attend le résultat des récoltes vers la fin de l'année.

Malgré les progrès énormes de la science et de la technique, l'homme est bien obligé de s'avouer que jusqu'à présent il n'a pas su contrôler son environnement naturel. L'efficacité des variétés à haut rendement de blé et de riz mises au point par les instituts internationaux de recherche s'occupant de ces céréales et dans lesquelles ont été mis tant d'espoir, dépend encore dans une très large mesure des caprices du temps. Devant le caractère éminemment grave de la situation alimentaire dans laquelle se débat actuellement le monde, M. A.H. Boerma, Directeur général de la FAO, est d'avis que le moment est désormais venu de prévoir une convention quelconque entre les producteurs aux termes de laquelle ceux-ci s'engageraient à maintenir un niveau minimum donné de stocks alimentaires pour faire face aux urgences. Les propositions avancées par le passé pour constituer des réserves alimentaires internationales n'ont pas obtenu l'assentiment des gouvernements, car elles visaient à en rejeter toute la responsabilité sur quelques pays seulement. M. Boerma

est d'avis que tous les pays en mesure de le faire - y compris les pays en développement - devraient participer à des politiques concertées qui tendent à constituer activement des réserves alimentaires. A cet égard, il propose un plan qui sera présenté et soumis au vote de la prochaine Conférence de la FAO, qui doit se tenir au Siège à Rome en novembre de cette année.

Entre temps, le Directeur général a convoqué une consultation des représentants des principaux pays exportateurs de blé, dont l'Australie, pour étudier les mesures susceptibles de réduire les effets nuisibles de l'aggravation de la situation de l'offre mondiale de céréales. Cette consultation se tient en ce moment même au Siège de la FAO à Rome.

M. Boerma estime en outre qu'il est absolument capital et urgent de porter une attention plus approfondie aux problèmes à long terme de la production alimentaire dans les pays en développement. Il est évident que nombre de ces pays doivent accorder une plus forte priorité à leur agriculture, non seulement sous l'angle de leurs politiques, mais surtout moyennant des mesures plus concrètes et des attributions budgétaires adéquates, et que les pays développés ainsi que les organisations dispensatrices d'assistance et les institutions de financement doivent les secourir davantage dans leurs efforts pour promouvoir la production alimentaire et l'agriculture.

La FAO espère beaucoup du rôle et de la contribution croissants de l'Australie sous l'impulsion de son gouvernement progressiste pour favoriser l'agriculture et le bien-être des collectivités rurales dans les pays en développement, notamment dans la région de l'Asie et du Pacifique.

S'il est vrai qu'une grande part de l'accroissement de la production rizicole dans la région vers la fin des années soixante est imputable aux nouvelles techniques, il ne faut oublier qu'il est aussi dû en partie à l'expansion de la superficie mise sous culture, expansion qui s'est poursuivie comme auparavant au détriment des réserves en terres et en forêts. En l'absence d'un apport régulier et opportun de ressources aquatiques et autres inputs, comme les engrais et les pesticides, les variétés à haut rendement ne sauraient rendre au maximum. Tel est le cas des hautes terres non irriguées et des terres arides, qui constituent 80 pour cent ou plus des superficies totales cultivées dans les pays en développement. En d'autres termes, les agriculteurs de ces régions, pour la plupart pauvres, ont été tenus à l'écart de la Révolution verte. En outre, les politiques et le mécanisme indispensables pour tirer parti des variétés à haut rendement ont jusqu'à présent profité surtout aux exploitants déjà aisés des zones irriguées, n'aidant en rien les petits exploitants pauvres à accroître suffisamment leur productivité pour dépasser le niveau de subsistance. Faute d'étendre la superficie sous irrigation et de mettre sur pied rapidement l'infrastructure ainsi que les institutions et services ruraux nécessaires, la croissance de la production tend à piétiner. Toutefois, le développement de l'irrigation exige des investissements financiers considérables que ne peuvent se permettre les pays en développement sans une aide massive de l'extérieur.

Les nouvelles techniques qui, il y a peu de temps, suscitaient tant d'espoir, impliquent un fort coefficient de capital et sont par conséquent davantage orientées vers l'économie des riches que des pauvres. Aussi est-il grand temps que l'on mette au point de nouvelles variétés à haut rendement de céréales vivrières, notamment de riz, qui conviennent aux superficies non irriguées et aux hautes terres, où vit la majorité de la population agricole pauvre démunie des moyens voulus pour intensifier l'utilisation des engrais et autres biens de production.

Le temps presse, car la population des pays en développement s'accroît à un rythme alarmant, surtout dans les zones rurales. Cette croissance démographique contribue à aggraver non seulement les problèmes économiques et sociaux déjà existants, mais aussi à accélérer les pressions sur les réserves en terres et forêts qui, dans la région, s'amenuisent rapidement et dangereusement. Nous craignons fort que, pendant de nombreuses années à venir, se perpétuent ces gaspillages nuisibles de l'environnement que nous connaissons tous bien et dont pâtit la région de plus en plus, faute d'une utilisation rationnelle de ses

ressources naturelles. En maintes parties de la région, ce problème de l'environnement est plus aigu et plus vaste encore, tout comme il a, sur la vie économique et sociale de ces pays, des répercussions beaucoup plus graves que la pollution causée par les industries. La FAO est pleinement consciente de la complexité et du coût que représente le maintien d'un équilibre entre la demande croissante d'aliments et les exigences de l'environnement d'où ils proviennent.

Le contrôle démographique constitue évidemment le problème majeur. Mais nous savons tous que, même si les gouvernements intéressés prennent des mesures énergiques à cet effet, il faudra longtemps, disons au moins dix à quinze ans, sinon plus, avant que l'on parvienne à ralentir suffisamment la croissance démographique dans ces pays en développement.

Entre temps, la pression des cultivateurs avides de terre sur les réserves forestières continuera de s'intensifier pendant des années encore, si l'on ne veille pas à améliorer rapidement dans ces zones les possibilités d'emploi et la productivité de l'agriculture. C'est à cet égard que j'aimerais appeler votre attention sur la nécessité urgente de revoir les politiques de développement forestier.

Aucune mesure législative, aussi énergique soit-elle, ne permettra de mettre un terme à l'agriculture itinérante et à l'empiètement croissant des colons agricoles sur les terres forestières, car, pour ces populations, il s'agit là d'une question de vie ou de mort.

Toute politique forestière heurtant de front le paysannat et les cultivateurs itinérants serait vouée à l'échec. En effet, elle risquerait non seulement d'éveiller une attitude hostile de la part des résidents ruraux et, partant, de provoquer des troubles sociaux, mais aussi de compromettre le prestige du gouvernement. Ces zones éloignées sont généralement privées de toutes institutions et services publics pouvant aider les populations rurales à parvenir au niveau d'entreprises agricoles et de conditions de vie dont jouissent les collectivités dans des zones plus privilégiées. Maintenir la majorité de la population rurale à l'écart du courant des progrès serait injuste sur le plan moral, peu rationnel sous l'angle économique, dangereux sur le plan social et lourd de menace du point de vue politique.

Aussi, vaudrait-il mieux accorder une priorité élevée au développement forestier dans ces zones, en se fondant sur des politiques et programmes qui ne soient pas uniquement motivés par des considérations économiques étroites et à court terme, mais qui par-dessus tout s'inscrivent dans un contexte et une perspective socio-économiques plus larges, qui tiennent dûment compte du bien-être immédiat des collectivités rurales voisines et de la nécessité d'une pleine participation de leur part.

Au lieu de s'affronter à la population rurale, les services forestiers et les forestiers devraient mener la croisade et se faire les promoteurs du développement rural, ainsi que les porte-parole de ces agriculteurs pauvres, qui sont généralement désorganisés et dont la voix est rarement entendue par les responsables des décisions; ainsi pourrait-on prêter dûment attention au développement économique et social de ces zones éloignées, d'où partent les perturbations dont souffre l'environnement.

Comme je le disais plus tôt, la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient, tenue en novembre dernier, a retenu certains problèmes prioritaires sur lesquels la FAO, dans la limite de ses moyens, devrait centrer son attention. L'un de ces problèmes concerne le secteur forestier, notamment la planification du développement de la foresterie et des industries forestières ainsi que la conservation et l'aménagement des forêts, y compris la faune. Avec l'accord du Conseil de la FAO, ce problème a été inclus dans le Programme de travail et budget pour 1974-75, ainsi que dans le plan à moyen terme que sera appelée à approuver la Conférence de la FAO lors de sa dix-septième session en novembre prochain.

La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique pourrait aider puissamment les Etats Membres de la région à examiner ce domaine prioritaire en profondeur et de façon plus

détaillée, de sorte que puissent être élaborés des programmes d'action prioritaire régionaux ou sous-régionaux, en appui des efforts de chaque pays pour promouvoir la foresterie et les industries forestières.

Je suis convaincu que si l'on pouvait formuler des projets rationnels et réalisables, on n'aurait aucune difficulté à trouver des donateurs pour leur exécution et à mobiliser des ressources extra-budgétaires, de source multilatérale ou bilatérale, gouvernementale ou non gouvernementale.

Cette Commission est, en outre, l'organe régional le plus indiqué pour examiner les programmes de terrain, en vue d'en améliorer l'efficacité et, plus important encore, de déterminer les domaines prioritaires et le programme de travail pour la coopération dans le secteur du développement de la foresterie et des industries forestières de la région.

Le programme prioritaire de travail de la CFAP, ainsi que les programmes d'autres organes techniques régionaux de la FAO, comme le Conseil Indo-Pacifique des pêches, la Commission régionale de la production et de la santé animales, le Comité phytosanitaire pour la région Asia du Sud-Est et Pacifique, etc., seront alors étudiés par la Conférence régionale de la FAO, c'est-à-dire l'instance intergouvernementale FAO au niveau ministériel dans la région, puis intégrés dans un programme prioritaire de travail intéressant l'ensemble du développement agricole de la région. Les programmes prioritaires relatifs aux diverses régions seront alors soumis au Conseil de la FAO par l'intermédiaire du Directeur général, après avoir été intégrés, avec les programmes globaux établis par les divers comités généraux du Conseil de la FAO, dans le Programme général de travail de la FAO approuvé par la Conférence de la FAO.

En procédant ainsi, le Programme de travail de la FAO sera systématiquement construit en partant de la base, tandis que les liens nécessaires entre les divers secteurs de l'agriculture seront convenablement accordés et inscrits dans une approche globale aux divers niveaux géographiques. On obtiendra ainsi une coopération plus étroite et plus réaliste, en même temps que plus viable, entre Etats Membres, dans un cadre écologique, économique ou politique d'intérêt commun.

J'attends beaucoup de vos débats, qui ne manqueront certainement pas d'être fructueux, et souhaite toute réussite à cette neuvième session de votre Commission.

DISCOURS D'OUVERTURE

de

M. B.K. STEENBERG

SOUS-DIRECTEUR GENERAL, DEPARTEMENT DES FORETS, FAO, ROME

Monsieur le Président, Excellence, Mesdames et Messieurs,

La session d'une Commission régionale des forêts constitue toujours un événement majeur dans la vie du Département des forêts de la FAO. Nous autres, fonctionnaires au service de grandes organisations internationales, habitués à oeuvrer à l'échelle internationale, courons toujours le risque d'une déformation professionnelle, celle précisément de devenir trop "internationalistes" et de perdre de vue ceux qui sont en définitive les vrais protagonistes, à savoir les pays et leur population. Les Commissions régionales des forêts nous sauvent à point nommé et efficacement de ce danger, car elles constituent en réalité le lien institutionnel le plus important entre le Département des forêts de la FAO et les services forestiers des diverses régions, et, partant, un puissant instrument d'orientation et d'inspiration pour le travail de la FAO. Cette orientation et cette inspiration n'ont jamais été plus nécessaires qu'à présent et je vous expliquerai pourquoi.

Nul n'ignore qu'aujourd'hui toutes les organisations internationales se trouvent dans une situation difficile. La FAO ne fait pas exception. En raison des augmentations de coût découlant de l'inflation mondiale et de l'instabilité actuelle des taux de change, elle se heurte en effet à de graves difficultés, les budgets étant limités et le personnel réduit. Le Département des forêts n'échappe pas à la crise. Pourtant, s'il est un lieu d'espoir dans ce sombre tableau, c'est précisément le domaine forestier qui nous l'apporte. Contrairement, en effet, aux tendances actuelles, l'aide internationale au développement forestier n'accuse apparemment aucun fléchissement.

Dans le secteur forestier, le nombre de projets de terrain administrés par la FAO et financés soit par le PNUD soit par les fonds mis en dépôt par des organismes d'aide bilatérale, continue de s'accroître. Ceci est particulièrement vrai dans la région de l'Asie et du Pacifique. Alors qu'en 1971, 1972 et 1973, le montant total des dépenses de terrain au titre du PNUD et des Fonds de dépôt est resté plus ou moins constant, on s'attend que ces dépenses augmentent de 60 pour cent en 1974 et de 80 pour cent en 1975. La région de l'Asie et du Pacifique ne constitue pas, de plus, un cas isolé. Alors que les dépenses afférentes aux projets de développement forestier dans le monde se seront élevées en 1973 à 11 millions de dollars environ, ce chiffre devrait, selon les projets approuvés, passer à 13 millions de dollars en 1974.

Ceci est d'autant plus encourageant que ces prévisions découlent des résultats obtenus grâce à l'adoption par le PNUD d'une nouvelle approche à l'aide technique sous forme de "programmation par pays". Cette nouvelle méthode de planification de l'assistance à long terme se caractérise essentiellement par le fait que le choix et l'évaluation des projets du PNUD ne relèvent plus de ce dernier mais des pays eux-mêmes. En outre, les inputs du PNUD sont fixés à l'avance pour une période de cinq ans. Les chiffres que je viens de citer témoignent donc clairement de l'intérêt et de l'importance croissantes qu'attachent les gouvernements aux projets de développement forestier dans le cadre de leurs plans généraux de développement socio-économique. Ce n'est pas parce que les plans généraux d'assistance technique au titre de la programmation par pays sont définis pour une période de cinq ans que les services forestiers nationaux doivent s'imaginer qu'il leur faut attendre, pour inclure des projets forestiers dans leurs plans de développement, que commencent les préparatifs d'une nouvelle période quinquennale de planification. Sur le plan pratique, la mise en oeuvre de la programmation par pays est de toute évidence sujette à maintes transformations, dues par exemple à des déplacements dans les priorités

nationales; aussi peut-on toujours inclure de nouveaux projets forestiers dans les plans quinquennaux d'assistance déjà approuvés. Il n'est certainement pas question que les examens annuels ne permettent pas au secteur forestier de réaffirmer ses intérêts.

A ces tendances encourageantes dans la coopération internationale pour le développement forestier s'opposent, toutefois, les difficultés financières croissantes des institutions des Nations Unies, auxquelles j'ai déjà fait allusion. Ces difficultés contraignent la FAO à délimiter les priorités et à concevoir des méthodes de travail nouvelles et plus efficaces. En ce qui concerne les priorités, nos activités au cours du prochain exercice biennal portent sur deux domaines majeurs d'intérêt, à savoir l'utilisation des ressources des forêts tropicales et la contribution du secteur forestier au Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Comme l'avait déjà prédit la FAO et comme cela s'est révélé particulièrement vrai dans cette région, les déficits croissants de bois dans plusieurs régions et pays industrialisés ont entraîné, au cours de ces dix dernières années, une augmentation spectaculaire dans le courant des échanges de bois en provenance d'un certain nombre de pays tropicaux en développement. Il n'y a pas, toutefois, à se dissimuler que ce commerce s'effectue toujours plus sous forme de produits non transformés. Etant donné tout ce qui a été dit sur les avantages sociaux et économiques bien supérieurs qui peuvent échoir aux pays producteurs de bois en procédant davantage à la transformation de la matière première, cet état de chose constitue un recul choquant par rapport à une politique si souvent réitérée. Il faut donc, apparemment, examiner sérieusement la situation pour découvrir en quoi résident les problèmes réels. Il ne suffit pas de se lamenter; nous devons rechercher le pourquoi de cette situation. Il est intéressant de noter à cet égard que, même dans les pays industrialisés, le secteur des industries forestières en passe par des expériences analogues. Il y a peu d'années encore, l'avenir du moulin à papier non intégré était douteux. Pourtant, le commerce de la pâte s'est matériellement accru. Il semble que cette expansion dans le domaine de la pâte et du papier tienne essentiellement à la dichotomie entre l'économie d'échelle croissante du moulin à papier et la modernisation toujours plus poussée de la production finale de papier qui exige des produits plus spécialisés, fabricables seulement à proximité du consommateur et en quantité limitée. L'intégration de la production de pâte avec celle du papier s'arrête donc aux grands produits normalisés comme le papier à journal et le carton pour container. Quelle que soit l'analogie avec le secteur des feuillus tropicaux, les anciennes théories macro-économiques doivent être perfectionnées pour obtenir une analyse plus réaliste et plus serrée du mécanisme des interactions entre les forêts et l'économie.

Il semble que la FAO soit la mieux placée pour procéder à ces études.

Il ne s'agit là toutefois que d'un aspect du problème. Ce qui est plus grave, c'est que l'exploitation forestière, à quelques rares exceptions, n'obéit à aucune stratégie forestière bien définie, et ne s'appuie pas sur une politique d'utilisation des terres prévoyant des dispositions appropriées pour l'entretien des ressources forestières renouvelables.

Vous êtes tous profondément conscients sans doute de l'actuelle crise mondiale dans le secteur alimentaire. En ce moment même, le Directeur général de la FAO procède à d'intensives consultations en vue d'une stratégie alimentaire minimale mondiale. Du fait non seulement de cette crise alimentaire, due en partie à des catastrophes naturelles, mais aussi des perspectives à long terme en matière d'accroissement démographique, de lourdes pressions s'exerceront sur les forêts en vue d'étendre la superficie agricole. Nulle part ailleurs, ce problème n'est plus aigu qu'en Asie et en Extrême-Orient. Tout en faisant ressortir que le pourcentage de population agricole économiquement active est tenu, presque partout, de diminuer dans les trente années à venir, les études démographiques des Nations Unies font également ressortir que dans votre région le nombre de personnes travaillant effectivement dans le secteur agricole augmentera en termes absolus, dans une proportion qui peut aller jusqu'à 50 pour cent par rapport aux effectifs actuels, en raison de la croissance très rapide de votre population. Dans le sud-est asiatique, l'agriculture itinérante compterait déjà 100 millions de personnes, et l'on ne trouve aucun autre moyen d'accroître leur productivité si ce n'est en détruisant toujours plus la forêt.

Il n'est pas douteux que d'énergiques décisions devront bientôt être prises en s'aidant, à cet effet, des conseils dispensés par les services forestiers de cette partie du monde.

A cet égard, la FAO s'occupe activement de préparer une conférence sur le développement des forêts tropicales humides qui devrait se tenir en 1975, éventuellement dans cette région. Cette conférence est conçue dans l'esprit d'une consultation mondiale majeure au niveau technique le plus élevé, destinée à clarifier ou du moins fournir les meilleures réponses possibles à certain nombre de problèmes techniques, dont la solution est absolument nécessaire pour permettre aux responsables des politiques de décider des plans d'investissement dans les forêts tropicales. Nous sommes convaincus que c'est à l'imprécision des connaissances techniques sur les forêts tropicales qu'est due l'absence de politiques en matière de foresterie tropicale et, partant, la mauvaise gestion dont souffrent à présent ces ressources forestières. Nous sommes certains que la conférence envisagée nous apportera des conclusions importantes et sérieuses, si elle est en mesure de nous éclairer sur certaines questions, comme par exemple celles-ci: le rendement soutenu des forêts tropicales humides constitue-t-il un objectif politique réalisable ou seulement une illusion technique? Quels critères pouvons-nous appliquer en toute sécurité pour l'attribution des terres aux diverses utilisations en conditions tropicales humides? Quelles pourraient être les conséquences de la disparition de la forêt tropicale humide sur le cycle de l'évolution végétale dans le monde et sur la fertilité des sols, ou même sur l'équilibre dynamique de la biosphère? Nous sommes convaincus qu'une grande part des connaissances nécessaires pour répondre à ces questions existent déjà ou peuvent être obtenues rapidement, mais il faut reconnaître que jusqu'à présent on ne s'est pas suffisamment attachés à diffuser ces données et à les analyser de façon assez concrète pour permettre leur utilisation par les responsables de la planification du développement. C'est ce à quoi parviendra, nous espérons, la Conférence.

A partir des données techniques fournies par cette Conférence, le Secrétariat de la FAO dégagera des conclusions et préparera des propositions d'action spécifiques au niveau gouvernemental. Ces propositions seront alors soumises aux gouvernements respectifs lors des réunions des organes directeurs de la FAO (GOFO et Conseil). Pour procéder à cette tâche, nous enrôlons l'appui financier des institutions d'aide bilatérale des principaux pays donateurs du monde, ainsi que la coopération technique et le soutien de l'IUFRO, avec les grands instituts de recherche forestier.

En ce qui concerne les forêts tropicales, nous attendons beaucoup de nos débats sur les deux points de l'ordre du jour étroitement liés à cette question, à savoir: le point 8, relatif à l'exploitation et au transport ainsi qu'aux conditions socio-économiques dans la région, et le point 6, concernant l'utilisation des essences secondaires des forêts tropicales. L'un et l'autre de ces points traitent de problèmes intéressant directement l'avenir des forêts tropicales dans cette région. On ne saurait trop souligner l'importance du problème que posent les pratiques d'exploitation dans la région. De la même manière, l'examen, dans le cadre du point 6, du document présenté par M. Muncey devraient nous aider à clarifier nos idées sur les perspectives économiques des essences secondaires et à déterminer comment il serait possible de surmonter ce que l'on peut qualifier de "complexe des essences" des marchés internationaux des bois tropicaux.

La deuxième grande priorité intéresse le problème de l'environnement. Le fait que la forêt joue un rôle multiple est désormais devenu lieu commun. Ce dont on se rend peut-être moins bien compte dans maints pays, en développement comme développés, c'est que les services de l'environnement (lutte contre l'érosion, protection de l'agriculture, propreté des eaux, lutte contre les inondations, installations d'agrément et de loisirs, protection de la faune, réduction de la pollution) prennent déjà le pas sur la production de bois. C'est ce que reconnaît le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et il est de plus en plus évident qu'une part importante de ce programme sera consacrée au secteur forestier. Bien qu'il soit trop tôt pour citer des chiffres précis, on sait déjà qu'un fort budget sera consacré aux activités internationales dans le domaine de la foresterie, activités pour lesquelles la FAO constituera un organisme d'exécution majeur. Il est

vraisemblable que, dans ce domaine, on s'attachera en priorité à un programme d'évaluation des forêts tropicales, visant à obtenir des données sur la couverture forestière actuelle, par types de forêts et catégories de conditions forestières pour chaque pays tropical, ainsi que sur les modifications quantitatives et qualitatives qui sont intervenues dans la forêt tropicale au cours de ces vingt dernières années et qui risquent d'avoir un retentissement sensible sur l'environnement. La normalisation des méthodes pour l'évaluation de la faune en tant que source précieuse d'économie a également été inscrite au nombre des projets de première priorité.

Peu de progrès ont été faits dans la région en ce qui concerne l'aménagement de la faune et les parcs nationaux. La question a été examinée et débattue lors de la dernière session de la Commission, en Corée, et nous avons décidé de porter de nouveau ce problème à votre attention sensiblement dans les mêmes termes qu'il y a quatre ans. L'importance de ce problème pour la région ne saurait être exagérée. Ce que l'on sait déjà fort bien et ce dont on s'inquiète sérieusement, c'est que l'exploitation intense à laquelle sont soumises les riches superficies forestières des basses terres de la région constitue une menace pour les habitats des diverses espèces animales, dont nombreuses sont au sommet du règne animal. Le danger est tout aussi grand pour les plantes et, par conséquent, pour les réserves génétiques du monde. On saisira mieux l'importance de préserver les conditions naturelles si l'on considère que certains arbres, dont 20.000 sont nécessaires pour maintenir une réserve génétique viable, se trouvent à l'état sauvage, à raison uniquement d'un par 100 acres. Mais toutes ces considérations, aussi sérieuses soient-elles, ne sont peut-être pas encore les plus graves. La destruction des habitats naturels causée par l'élimination progressive des forêts tropicales nous expose à un danger encore plus sérieux, en minant les fondations mêmes de ce que les savants qualifient de "possibilités de reproduction de l'espèce". Apparemment, il est désormais reconnu dans l'ensemble que les forêts tropicales constituent un creuset dans lequel se développent constamment de nouvelles possibilités et de nouvelles espèces. En détruisant ces forêts, nous détruisons donc toute possibilité de reproduction ou de diversification de nouvelles formes de vie. Aussi est-il urgent, voire impérieux, que, dans la région, on concilie les lourdes pressions économiques exercées sur les réserves forestières avec la nécessité de conserver des valeurs qui, si elles disparaissent, ne pourront jamais être remplacées. Comment faire entendre ce message à la région est l'une de nos principales responsabilités.

Tout en s'efforçant de maintenir les normes traditionnellement élevés de ses activités techniques, la FAO participe actuellement de façon intense à un processus complexe visant à améliorer ses méthodes de travail et à relever ses niveaux d'efficacité sur le plan de la gestion et de l'administration intérieures. A la suite de l'adoption, au cours du dernier exercice biennal, du système de planification-programmation-budgétisation, la mesure la plus importante prise récemment a consisté à instituer la notion d'un programme unique de travail pour le Siège et les Bureaux régionaux.

Cette tendance à harmoniser plus étroitement les activités du Siège et celles des régions tient à ce que l'on a pris davantage conscience de la nécessité pour la FAO de travailler sur une base régionale. Il apparaît toujours plus clairement que, devant la complexité croissante des problèmes économiques dans les pays en développement et le nombre toujours plus grand de personnel technique compétent dont disposent ces pays, le meilleur moyen de servir les intérêts nationaux consiste bien souvent à entreprendre des activités coopératives au niveau régional plutôt que mondial. Avant de pouvoir resserrer la coopération au niveau régional, il faut toutefois disposer du mécanisme régional approprié et, non moins important, s'en servir de façon plus économique et efficace. Le mécanisme de coopération régionale existe déjà dans la région de l'Asie et du Pacifique, mais pour recourir plus rationnellement aux organes existants, il est nécessaire de définir clairement les moyens de s'assurer leur action concertée. L'ordre du jour prévoit un point concernant cette question.

Dans le domaine de la foresterie, cependant, il est essentiel, pour évaluer les possibilités de coopération en général, d'analyser auparavant la situation de l'économie forestière dans la région, et d'en estimer les perspectives de l'offre et de la demande. Afin

de fournir ces informations, la FAO et CEAEQ s'occupent actuellement de préparer la deuxième étude sur les tendances du bois en Asie et en Extrême-Orient. Les conclusions préliminaires découlant de cette étude importante sont présentées à cette session, ce qui donne à la Commission l'occasion d'exprimer ses points de vue et de dispenser ses conseils sur la forme définitive que devrait revêtir cette étude. Nous savons que les données figurant à cette étude ne sont pas entièrement satisfaisantes et nous comptons donc beaucoup sur ces conseils pour mettre au point une étude qui soit aussi précise et complète que possible.

Jusqu'à présent, je vous ai surtout entretenu de l'avenir des activités forestières de la FAO en fonction de votre ordre du jour. Il faudrait aussi, je crois, que j'évoque les activités auxquelles nous nous livrons actuellement pour garder un contact permanent entre le secrétariat et les services forestiers. Comme vous le savez, le Conseil, lors de sa cinquante-neuvième session, a décidé que le rapport comptable de la FAO, à savoir la publication biennale intitulée "le Travail de la FAO", n'était plus nécessaire et que seul un rapport sur les activités de terrain serait présenté à la prochaine Conférence. Cette dernière sera saisie uniquement d'un bref résumé des activités du Programme ordinaire exécutées en appui du Programme de travail pour 1974/75. Pour éviter d'alourdir par trop ce discours, j'ai cependant demandé aux fonctionnaires présents de vous donner, le cas échéant, les grandes lignes de nos activités en cours, ce qui vous mettra en mesure de dégager les liens entre nos activités passées et futures à l'appui des Etats Membres.

Enfin, je ne saurais conclure sans exprimer ma gratitude au Gouvernement australien pour avoir bien voulu accueillir cette session et organiser le voyage d'étude qui la suivra. Je suis particulièrement heureux de l'occasion qui m'est offerte d'exprimer mes remerciements pour la bonne volonté et la bienveillance jamais démentie dont a toujours fait montre le Gouvernement australien à l'égard des activités de la FAO, et dont le Département des forêts a eu tant d'exemples. L'organisation du Colloque mondial sur les peuplements artificiels en 1967, le Voyage d'étude relatif à la lutte contre les incendies de forêts en 1970, la présente session, et la troisième Consultation sur l'amélioration des arbres forestiers qui doit se tenir prochainement, sont autant de marques impressionnantes de l'attitude généreuse du Gouvernement australien auxquelles nous ne pouvons être que particulièrement sensibles.

